



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 1. IDENTIFICATION

<b>Identificateur de produit</b>	<b>PulverizEco DS</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Usage recommandé</b>	Désinfectant pour surfaces dures, Fongicide, Bactericide et Virucide.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e)

### RENSEIGNEMENTS SUR LE FABRICANT / IMPORTATEUR / FOURNISSEUR / DISTRIBUTEUR

#### FABRICANT

<b>Nom de la société</b>	Pulveriz Inc
<b>Adresse</b>	3335, 1 <sup>ère</sup> rue Saint-Hubert, QC J3Y 8Y6 Canada
<b>Téléphone</b>	1-833-492-7697
<b>Courriel</b>	info@pulveriz.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-833-492-7697
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Dangers physiques</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Dangers pour la santé</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Dangers environnementaux</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Risques définis pour SIMDUT 2015</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).

#### ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

<b>Symbole de danger</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Mention d'avertissement</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Mention de danger</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Intervention</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Stockage</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
<b>Élimination</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).

<b>SIMDUT 2015 : Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
--	---

<b>SIMDUT 2015 : Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
--	---

<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
--	---

<b>Renseignements supplémentaires</b>	CANADA : Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).
---------------------------------------	--

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE I(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

US : Non destiné à la vente.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### MÉLANGE

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Thymol		89-83-8	0.1-1*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** Ne s'applique pas aux produits DIN. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	En cas de contact avec la peau, rincer à grande eau, appeler un médecin si nécessaire.
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau, appeler un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, contacter un centre anti-poison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Ne soutiendra pas de combustion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Entreposer le produit dans son contenant original, entre 15°C et 30°C.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Limites d'exposition</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.  Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Transparent à Translucide
<b>Odeur</b>	Thym / Épicé
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	4.0 - 6.0
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 100.0 °C (> 212.0 °F) Coupelle fermée
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	< 100 cps @ 25°C
<b>Autres informations</b>	Ne soutiendra pas de combustion.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Agents comburants forts.  Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.
<b>Peau</b>	N'est pas considéré comme un important produit irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Maux de tête. Nausée, vomissements.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë</b>	Irritation légère	
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Thymol (CAS 89-83-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible.	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	980 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Mutagenicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

#### DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Thymol (CAS 89-83-8)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Poisson</i>		
CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3.2 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	100 % biodégradable en moins de 14 jours selon la norme OCDE 301E.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.	
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

### 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Rincer le contenant vide avant d'en disposer au recyclage.  Disposer de tout produit non utilisé ou considéré comme déchet, en conformité avec les lois et règlements provinciaux/municipaux. Pour de plus amples informations, contactez l'agence de réglementation provinciale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les règlements locaux. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD) : Preuve de classification :</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2.1 à 2.8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA/ICAO (Air)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02498839).

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRÉCAUTIONS :

Les utilisateurs ayant une peau sensible doivent prendre des précautions supplémentaires. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas ingérer. Non approuvé pour les services de néonatalogie des hôpitaux. Entreposer le produit dans son contenant original, entre 15°C et 30 °C.

<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Non réglementé.
<b>SIMDUT 2015 exemptions</b>	Sans objet.
<b>Réglementations Fédérales des États-Unis</b>	Ce produit n'est pas qualifié de «chimiquement dangereux» selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
<b>TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)</b>	Non réglementé.
<b>CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses) :</b>	Non inscrit.
<b>SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet</b>	Non réglementé.
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>	Non inscrit.
<b>Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)</b>	
<b>SARA 302 Substance très dangereuse</b>	Non
<b>SARA 313 (déclaration au TRI)</b>	Non réglementé.
<b>Autres règlements fédéraux</b>	
<b>Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)</b>	Non réglementé.
<b>Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)</b>	Non réglementé.
<b>États-Unis - Réglementation des états</b>	Voir ci-dessous
<b>US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée</b>	
Thymol (CAS 89-83-8)	Inscrit.
<b>États-Unis - Proposition 65 de la Californie</b>	Non inscrit.





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PulverizEcoDS

### Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

### Emballages contaminés

Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les règlements locaux. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### INVENTAIRES

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

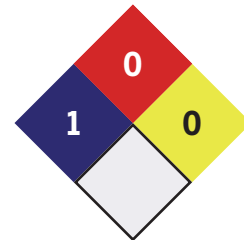
\* La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### LÉGENDE

EXTRÊME	4
GRAVE	3
MODÉRÉ	2
FAIBLE	1
NORMAL	0

SANTÉ	/ 1
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	20 avril 2020
Version n°	01
Date en vigueur	20 avril 2020
Préparée par Autres	Pulveriz Inc
Informations Autres	Pas disponible.
Informations	Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.